

## ***SESSION DU 9 FEVRIER 2007***

L'an deux mille sept, le neuf du mois de Février, le Conseil Municipal s'est réuni en la Maison Commune sur convocation individuelle adressée le trente du mois de janvier sous la présidence de Monsieur Raymond BERTHIER, Maire de St-Just-Chaleyssin

**Sont présents :** MM. R. BERTHIER, J.P. MICHAUD, M. NIVON, M. ROCHET, I. SAUGEY-HUGOU, G. GALLON, Ph. GOYET, M. BROSSARD, D. GONCALVES, C. NABEL, S. PARAS, C. RIOU, M. MUSTI, M. RAGE, JM. BOUILLARD

Secrétaire de la séance : M. NIVON

Absent excusé : M. RAPHET

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 7 DECEMBRE 2006**

Aucune observation n'est formulée sur le compte rendu du 7 décembre 2006. Il est adopté à l'unanimité.

### **REMERCIEMENTS**

(R. BERTHIER) Des remerciements sont adressés au Conseil Municipal pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de Monsieur CHAPAT Auguste, père de Monsieur CHAPAT André ainsi que de Monsieur RIABOUKINE Stéphane.

Des remerciements sont adressés par plusieurs personnes âgées pour les colis offerts par le CCAS. Monsieur le Maire de la commune de BESSENAY et Madame Christine SAUNIER, ancienne Conseillère Municipale, adressent leurs meilleurs vœux pour l'année 2007.

La classe de Madame VITTE remercie le Conseil Municipal pour la sortie à AUTRANS.

### **RETRAIT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE**

(R. BERTHIER) Par arrêté préfectoral du 18 décembre 2006, est autorisé le retrait de la commune de St-Just-chaleyssin du Syndicat Intercommunal des Cours de Musique de la Région de Vienne.

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-11576 du 18 décembre 2006 portant sur le retrait de la commune de St-Just-Chaleyssin du Syndicat Intercommunal des Cours de Musique de la Région de Vienne (SIM) ;

Vu le titre de recettes du Syndicat de Musique n° 439, de l'exercice 2006, d'un montant de 38 407 € faisant l'objet d'un contingent suite au retrait de la commune du SIM ;

Considérant que cette dépense est obligatoire ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

De solder le contingent de 38 407 € au Syndicat Intercommunal de Musique de la Région de Vienne (SIM d'Estrablin)

... / ...

## **PLAN LOCAL D'URBANISME**

(R. BERTHIER) Deux retouches ont été faites lors d'une demande de modification de plan de la commission d'urbanisme il y a deux mois. Les plans sont terminés. Les dossiers doivent parvenir en mairie en début de semaine prochaine.

Le plan des réseaux d'assainissement est en phase finale. L'accord pour l'avenant n° 1 a été donné et confirmé à la société SAFEGE Environnement. Un jeu de plans des réseaux a été remis à Monsieur RAPIN, un exemplaire est en mairie. Le récolement est transmis avec le projet du marais. Monsieur NIVON Michel affirme que l'enquête publique peut avoir lieu en même temps que la consultation des personnes associées à l'élaboration du PLU.

### **Révision du PLU, bilan de concertation et définition du projet**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 110, L 121-1, L 121-3 et suivants, et en particulier, l'article L. 123-9 et l'article R 123-18,

Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains,

Vu le décret n° 2001-260 du 27 mars 2001 modifiant le Code de l'urbanisme et le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et relatif aux documents d'urbanisme,

Vu la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 relative à l'urbanisme et l'habitat,

Vu le plan d'occupation des sols approuvé le 12 juin 1992,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 janvier 2003 portant prescription de la révision du plan local d'urbanisme, fixant les objectifs de la révision du PLU et définissant les modalités de concertation au cours de l'élaboration du projet ;

Considérant qu'aux termes des articles L. 123-9 et R. 123-18 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal doit délibérer pour arrêter le projet de révision du plan local d'urbanisme ;

Considérant que le projet de plan local d'urbanisme a fait l'objet de la procédure de révision prévue au Code de l'urbanisme :

Réunions de concertation les lundis

7 février 2006 : organismes professionnels

21 février 2006 : organismes professionnels agricoles

14 mars 2006 : organismes pour les déplacements

21 mars 2006 : organismes pour les réseaux

4 avril 2006 : environnement bâti

18 avril 2006 : environnement naturel – développement durable

2 mai 2006 : les partenaires institutionnels

Considérant que la concertation et les études du projet de révision du plan local d'urbanisme ont permis de confirmer la cohérence des dispositions du document d'urbanisme révisé avec les grandes orientations du projet d'aménagement et de développement durable ainsi qu'avec les orientations d'urbanisme et d'aménagement en vue de favoriser les principes de :

- La maîtrise de l'urbanisation
- Protection de l'environnement
- Qualité architecturale

Considérant que le projet de révision du plan local d'urbanisme est prêt à être transmis pour avis aux personnes associées à son élaboration, aux personnes consultées obligatoirement et aux personnes consultées à leur demande ;

.../...

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Arrête le projet de révision du plan local d'urbanisme.

Le projet de révision du plan local d'urbanisme sera transmis pour avis aux personnes associées et aux personnes consultées.

## **AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE D'AGIR EN JUSTICE**

(M. NIVON) Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;

Considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la commune dans le cadre du PLU ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à ester en défense les contentieux d'urbanisme.

## **SYNDICAT ENERGIES DE L'ISERE**

(R. BERTHIER) **Statuts du SE38** : Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il convient de se prononcer sur les nouveaux statuts adoptés par le Comité Syndical du SE38 le 6 novembre dernier à l'unanimité moins 2 voix contre.

Il précise que les modifications apportées dépendent principalement de contraintes législatives et réglementaires. En effet, les statuts actuels relèvent des principes en vigueur de 1994, à la création du SE38. Depuis, les nombreuses lois relatives à la coopération intercommunale et au secteur de l'énergie ont modifié le paysage juridique et ont rendu nécessaire la refonte des statuts du syndicat mixte SE38.

La comparaison des statuts en vigueur et des nouveaux statuts est portée à la connaissance du Conseil Municipal.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adopter les nouveaux statuts du SE38 conformément au projet validé par le Comité Syndical du SE38 le 6 novembre 2006.

**Rapport d'activité des services du SE38 pour l'année 2005** : Monsieur le maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité des services du SE38 pour l'année 2005 et demande de bien vouloir se prononcer. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport d'activité des services du SE38 pour l'année 2005.

## **ASSURANCES : LOCATION DES SALLES**

(R. BERTHIER) Après interrogation de la compagnie d'assurance au sujet de la location des salles, il n'est pas possible de faire un contrat « ouvert » pour couvrir les salles. Par contre il est possible de procéder à une renonciation à recours sur les bâtiments prêtés ou loués, moyennant une surprime de 25 %. L'assurance ne couvre pas les détériorations mobilières et immobilières, elle couvre que l'incendie et le dégât des eaux. Il est fortement conseillé de toujours encaisser une caution. Le Conseil Municipal décide de ne rien toucher au contrat établi.

... / ...

## **DEMANDES DE DEGREVEMENT SUR FACTURES D'EAU**

(R. BERTHIER) La SOGEDO, centre d'exploitation de l'eau a transmis deux demandes de dégrèvement de la taxe d'assainissement sur facture d'eau aux noms de Monsieur LABARBERA Jérôme et de Monsieur SCHWAB René qui ont été victimes d'une fuite d'eau.

Vu la demande de dégrèvement de la taxe d'assainissement sur la facture n° 507299.0168 au nom de Monsieur LABARBERA Jérôme, domicilié 6 impasse des Erables à St Just Chaleyssin ;

Vu la demande de dégrèvement de la taxe d'assainissement sur la facture n° 634026.0269 au nom de Monsieur SCHWAB René, domicilié 490 route du Fayet à St Just Chaleyssin ;

Vu que les fuites d'eau étaient invisibles ;

Sur proposition de Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal accorde un dégrèvement de 50 % sur la taxe d'assainissement des factures d'eau suivantes :

facture n° 507299.0168 au nom de Monsieur LABARBERA Jérôme

facture n° 634026.0269 au nom de Monsieur SCHWAB René

## **RESEAU TRANSPORT ÉLECTRICITÉ**

(R. BERTHIER) Trois lignes à très haute tension traversent notre commune. L'entreprise RTE, gestionnaire du réseau public de transport électrique met en garde le Maire sur les travaux mettant en œuvre des engins de grande hauteur pour la sécurité de la population par rapport aux lignes de transport d'électricité.

## **LOGEMENTS SOCIAUX**

(R. BERTHIER) Monsieur le Préfet de l'Isère sollicite les communes à s'engager dans la réalisation de logements sociaux et demande d'être attentif sur la pratique de mise en concurrence entre plusieurs organismes pour la réalisation d'une opération de logements sociaux.

## **COMICE AGRICOLE**

(R. BERTHIER) Sous le couvert de la municipalité, en accord avec les agriculteurs, la commune de St-Georges-d'Espéranche a accepté d'organiser le comice agricole les 1<sup>er</sup> et 2 Septembre 2007. L'information sera donnée au Comité des Fêtes pour que notre commune puisse être représentée, soit par la présence d'une société, soit par la confection d'un char.

## **REORGANISATION DE LA DDE**

(R. BERTHIER) Dans le cadre de la réorganisation de la Direction Départementale de l'Équipement, le territoire du département de l'Isère est couvert depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 par 7 subdivisions territoriales. La commune de St-Just-Chaleyssin dépend maintenant de la subdivision de l'Équipement de BOURGOIN JALLIEU, 4 av. Gambetta, BP 203, 38305 BOURGOIN JALLIEU.

... / ...

## **TRAVAUX VOIRIE ET ASSAINISSEMENT 2007**

(R. BERTHIER) Par marché en date du 21 juin 2004, la commune a confié à la Société APPIA ISARDROME la réalisation des travaux de voirie et d'assainissement 2007.

Vu la situation D'APPIA ISARDROME absorbé par voie de fusion par la société EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS RHONE ALPES AUVERGNE au 31 décembre 2006,

Vu l'avenant de transfert de marché entre la commune de St-Just-chaleyssin représentée par son Maire, Monsieur BERTHIER Raymond, et la Société EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS RHONE ALPES AUVERGNE,

Considérant que la Société EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS RHONE ALPES AUVERGNE est entièrement subrogée à la société APPIA ISADROME dans les droits et obligations résultant du marché et s'engage à mener à bonne fin la réalisation des ouvrages et ses suites ;

En conséquence, toutes les situations de travaux et décomptes seront payés à la société EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS RHONE ALPES AUVERGNE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de transfert de marché entre la commune et la Société EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS RHONE ALPES AUVERGNE.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au marché de voirie et d'assainissement 2007.

## **TRAVAUX D'ELAGAGE SUR LA VOIRIE COMMUNALE**

(R. BERTHIER) Vu les travaux d'élagage confiés à l'entreprise GABILLON Michel de Pommier de Beaurepaire,

Vu l'acte d'engagement, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires du marché faisant l'objet des travaux d'élagage sur la voirie communale, programme 2006/2007/2008.

## **AGENCE POSTALE**

(R. BERTHIER) Dans le cadre de la sûreté de l'agence postale communale, Messieurs GROLEAZ, BERTHIER, MICHAUD ou NIVON, seront automatiquement contactés en cas d'alarme de l'agence postale de jour comme de nuit

## **ANIMATION DU REPAS DU CCAS**

(R. BERTHIER) Dans le cadre du repas offert par le Centre Communal d'Action sociale aux personnes âgées prévu le dimanche 15 avril, à 12 H 00, Monsieur le Maire propose d'animer le repas avec le groupe Jean-Gaby animation.

Vu le montant de la prestation se montant à 215 €

Le conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de retenir le groupe Jean-Gaby animation.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'engagement à passer entre la commune, représentée par son Maire, Monsieur BERTHIER Raymond, et Jean-Gaby Animation

... / ...

## **COLLECTIF DES RIVERAINS DU CD 36**

(R. BERTHIER) Le collectif des riverains du CD 36 souhaiterait voir de nouveaux équipements sur le réseau routier notamment sur le CD 36. De nouvelles propositions sont faites à la Direction Départementale de l'Équipement.

Monsieur MICHAUD trouve inadmissible que le collectif des riverains s'approprie les actions faites par la commune sur le CD 36 par un article avec photo dans le Dauphiné Libéré

## **ACORA-CHOEUR**

(R. BERTHIER) L'association Acora-Chœur sollicite un soutien financier. Les subventions seront étudiées lors de l'établissement du budget primitif.

## **ASSOCIATION DES FAMILLES ET DES AMIS « LES COLOMBES »**

(R. BERTHIER) L'association et les résidents des familles et des amis « Les Colombes » remercient le Conseil Municipal pour la subvention allouée en 2006.

## **PREVISIONS BUDGETAIRES**

(R. BERTHIER) Le vote du budget primitif aura lieu le 23 mars 2007.

Dossiers à l'étude :

**Gymnase** : Le projet du gymnase présente une hauteur de 12 mètres alors que le règlement du POS n'autorise qu'une hauteur de 10 mètres. Une demande de dérogation a été adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Vienne afin d'obtenir l'autorisation d'anticiper l'application du nouveau règlement de notre PLU en cours de révision – article 10 – relatif à la hauteur des bâtiments publics afin de pouvoir signer l'arrêté du permis de construire. Monsieur BERTHIER a rendez-vous avec Monsieur le Sous-Préfet le 14 février, à 17 heures pour régler cette affaire.

**Parking de l'église** : L'appel d'offres est lancé pour les travaux du parking de l'Eglise.

**WC publics** : Un devis est demandé pour la démolition des wc publics entre les deux cafés. Monsieur CORFIATIS sera contacté afin d'obtenir l'autorisation de construire des wc à proximité du jeu de boules à côté du platane.

**Installation d'un skate bord** : Un devis est demandé pour l'installation de ce jeu sur la plateforme sportive.

**Assainissement « Les Sources »** : les branchements des particuliers seront réalisés la semaine prochaine ainsi que le branchement électrique de la pompe de relevage.

**Assainissement « Le Marais »** : Une première tranche est financée sur le budget 2006 et la seconde sera prévue au budget primitif 2007.

... / ...

En ce qui concerne l'acquisition du terrain pour la pompe de relevage, la société DANONE doit contacter Jean-Paul MICHAUD pour de plus amples renseignements.

**Fleurissement** : la zone de fleurissement sera élargie jusqu'au lotissement les dames. Les propriétaires du lotissement « Les Dames » se sont engagés à arroser les plants.

## **HABITAT ET DEVELOPPEMENT**

(M. NIVON) Sur ordre de Monsieur le Préfet de l'Isère, l'organisme de l'habitat et du développement demande à la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné de faire connaître quelles sont les communes en possession d'un terrain constructible susceptibles d'accueillir les caravanes installées sur la commune de Diémoz. Il précise que le projet d'aménagement serait financé par l'Etat.

## **TOUR DE TABLE**

### **M. NIVON**

#### **CCCND**

Les communes de ROCHE et BONNEFAMILLE font parties maintenant de la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné.

#### **Ramassage ordures ménagères**

Monsieur NIVON Michel précise que des points de ramassage des ordures ménagères sont fixés pour le lieudit « Les Dames » ainsi que pour le lotissement « Les Erables ».

### **M. ROCHET**

#### **Prévisions budgétaires 2007**

- |  |   |
|--|---|
| • Alarme mairie                          | Peinture école primaire                 |
| • Maçonnerie terrasse mairie + façade    | WC maternelle : modification du passage |
| • Achat de poubelles pour clos Moudru    | Réfection des jeux de tennis            |
| • Achat de bancs clos Moudru             | Emplacement cuve à fioul à neutraliser  |
| • fenêtres Maison pour Tous              | Contrat de maintenance chaufferie       |
| • Porte cuisine Espace Michel Fourrel    | Contrats extincteurs                    |
| • Eclairage extérieur mairie côté écoles |   |

### **M. RAGE**

Les devis sont prêts pour le fleurissement

### **I. SAUGEY-HUGOU**

Le Centre de loisirs affiche complet pendant trois jours pour les vacances du mois de Février.

... / ...

### **C. NABEL**

Deux réunions ont eu lieu en présence de Madame CHANUT de l'ADAPT pour une mise au point sur l'encadrement et le travail de Michaël FOUREL au sein de la mairie et de la livrèthèque. De nouvelles dispositions sont à l'étude pour l'aide aux handicapés. Des informations doivent être données à Madame NABEL sur la mise en place éventuelle d'un tuteur avec une participation financière de l'Etat. Le Comité National est en cours de réflexion sur ces nouvelles modalités.

Les enseignants doivent être contactés par Monsieur DEBRET, référent, pour que Michaël FOUREL puisse leur apporter une aide s'ils le désirent.

### **Ph. GOYET**

Le Syndicat des Quatre Vallées doit établir une cartographie des compétences.

Plan de prévision sur la libération des terres : Une étude a déjà été faite deux fois. Le SCOT doit refaire la même étude.

**Association des commerçants** : les prévisions 2007 ont été élaborées lors de l'assemblée générale. Une plaquette sera faite avec des encadrements publicitaires.

### **G. GALLON**

**Collège Jacques Prévert** : La fin des remboursements d'emprunts est prévue pour septembre. Le syndicat intercommunal n'aura plus lieu d'exister. Il sera dissout automatiquement. Les sorties pédagogiques seront financées directement par la CCCND.

Une subvention de 500 €est allouée pour le projet musical et pédagogique.

**Résidence les Pervenches** : Le budget est voté.

Les locations sont de : 13,32 €pour une chambre seule

15,71 €logement pour une personne

17,67 €logement pour deux personnes

Frais engagés : mise aux normes sécurité incendie

### **J.P. MICHAUD**

**Voie nouvelle : Chemin du Piétat**

La nouvelle voie est maintenant mise en forme. L'enrobé sera fait au printemps.

**Nomination de la nouvelle voie au lieu dit « Le Plan »**

Vu la délibération du 12 Mai 2006 faisant l'objet de l'achat d'un terrain pour l'aménagement d'une nouvelle voie au lieu dit « Le Plan » ;

Vu la délibération du 20 Octobre 2006 faisant l'objet de la création d'une nouvelle voie au lieu dit « Le Plan » ;

... / ...

Considérant qu'il y a lieu de nommer cette nouvelle voie ;  
 Vu la suppression de la sortie actuelle du chemin du Piétat sur le CD36,  
 Monsieur le maire propose de baptiser « **chemin du Piétat** » la nouvelle voie et de modifier l'appellation du chemin du Piétat actuel en « **impasse du Piétat** ».  
 Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
 Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité

1. De baptiser « **chemin du Piétat** » la nouvelle voie au lieu dit « Le Plan »
2. De nommer le chemin du Piétat actuel « **impasse du Piétat** »

#### **Implantation d'un panneau STOP sur la nouvelle voie**

Un panneau « Stop » sera posé sur la nouvelle voie « Chemin du Piétat » à l'intersection du CD36.  
 Un arrêté instaurant ce panneau sera pris à cet effet.

**Panneau limitation de vitesse à 70 km/heure sur le CD36** : Le panneau implanté au lieu dit « L'artillière », limitant la vitesse à 70 km/heure sur le CD 36, sera repoussé jusqu'au croisement du carrefour de Oytier-St-Oblas, voie communale n° 2. Un arrêté devra être pris dans ce sens par la Direction Départementale de l'Équipement.

**Plans de St-Just** : Les panneaux du plan de St-Just en grand format ont été mis en place.  
 Rupture de stock des petits plans : 1000 exemplaires vont être commandés. Il ne faut pas non plus distribuer les plans à chaque représentant de passage.

**Plateau ralentisseur** : Le troisième plateau ralentisseur est réalisé sur le CD 36 entre le carrefour en bas du village et la zone industrielle.

**Levé topographique de la plateforme sportive** : Le gravier de l'emplacement du futur gymnase sera récupéré pour l'aménagement du parking de la plateforme multisports. Reste à faire un levé topographique des futurs jeux.

**Vestiaires foot** : L'aménagement en enrobé à proximité des vestiaires foot et des WC boules sera bientôt réalisé.

**Poteaux à clé** : des poteaux à clé seront posés en lieu et place des grosses roches entre l'espace Michel FOUREL et la Maison pour Tous afin que les pompiers puissent accéder sans problème aux bâtiments.

Des pieds de pompiers seront également posés devant l'école maternelle côté livrèthèque à la place des barrières.

**Numérotation des rues** : Rendez-vous samedi 17 février 2007 pour une nouvelle série de constructions nouvelles à numéroté.

L'ordre du jour étant épuisé, n'ayant plus de questions diverses, la séance est levée.